

# Assurance Chasse

## Responsabilité Civile – Défense Pénale et Recours

Document d'information sur le produit d'assurance

Produit Conçu par DIOT SIACI CLC (Courtier) et par MAPA ASSURANCES (Assureur)

CLC INTERNATIONAL ASSURANCES : SARL de courtage d'assurance au capital de 2 070 000 € N° 493465371 RCS BORDEAUX

Intermédiaire immatriculé à l'Orias sous le n° 07005912

Siège social : Allée de Brazzaville-33882 Villenave d'Ornon Cedex

MAPA ASSURANCES : Société d'assurances mutuelles à cotisations variables entreprise régie par le code des assurances Siren 775665088

- Siège social : BP60037 17400 Saint Jean D'angely cedex

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit.**

**Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.**

**Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.**

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit d'assurance est destiné à couvrir l'assuré, en cas de dommages causés aux tiers (responsabilité civile) survenus au cours de la pratique de la chasse et à garantir ses droits. Il prévoit aussi le paiement d'indemnités en cas d'accident corporel dont l'assuré pourrait être victime lors de la chasse.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

**Les garanties ont des plafonds de remboursement différents indiqués au contrat.**

- ✓ **La responsabilité civile** de l'assuré en tant que chasseur en raison des dommages corporels, matériels et des pertes pécuniaires consécutives causés à un tiers :
  - au cours de la chasse quelle que soit l'origine des dommages,
  - sur le trajet pour se rendre au lieu de chasse et jusqu'au retour domicile.
- ✓ **La défense pénale et civile** de l'assuré et l'exercice du recours en cas de mise en cause de sa responsabilité.

#### LES PRINCIPALES GARANTIES OPTIONNELLES

##### 1. Accidents Corporels du chasseur

- La couverture de l'assuré en cas d'accident corporel dont il est victime survenu lors de la chasse en cas de :
  - Décès
  - Invalidité Permanente Totale

##### 2. Dommages subis par les chiens de chasse

- La couverture des dommages subis par les chiens de chasse y compris les soins vétérinaires en cas de :
  - Décès
  - Blessure

##### 3. Dommages aux fusils

- Assurance contre les dommages matériels, à condition que ces risques proviennent directement et exclusivement de vol ou de tentative de vol dûment établi, d'incendie, d'explosion, de l'action des eaux ou d'une cause accidentelle.

#### Montants de garantie :

Les plafonds de garantie sont ceux convenus entre l'assureur et l'assuré.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat

#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les dommages causés par une personne non titulaire du permis de chasse ou dont celui-ci a été retiré.

#### Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### PRINCIPALES EXCLUSIONS

###### Pour la Responsabilité Civile :

- ! Les risques objet d'une assurance obligatoire (responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur – responsabilité civile des constructeurs au sens de l'article 1792 et suivants du Code Civil).
- ! La faute intentionnelle de l'assuré.

###### Pour la garantie Accidents corporels du chasseur :

- ! Les blessures subies par l'assuré si celui-ci était au moment de l'accident sous l'emprise d'un état alcoolique passible d'une sanction pénale ou sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

###### Pour la garantie Dommages subis par les chiens de chasse :

- ! Les chiens de moins de 1 an et plus de 11 ans sont exclus de l'assurance à la fin de l'année d'assurance au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 11 ans.



## Où suis-je couvert ?

- ✓ Les garanties s'exercent, pendant la période de validité du contrat, dans l'Union Européenne, et dans les territoires de Monaco, d'Andorre et du Royaume-Uni  
Cela ne dispense pas l'assuré de s'assurer sur place lorsqu'une législation étrangère l'impose



## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité du contrat, de non garantie, de diminution de l'indemnité ou d'indemnité due à l'assureur :**

### A la souscription du contrat

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur,
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur,
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

### En cours de contrat

- Informer l'assureur de toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux. Dans ces cas, l'assuré doit fournir à l'assureur les justificatifs nécessaires à la modification de son contrat. Ces changements peuvent dans certains cas entraîner la modification de la cotisation.

### En cas de sinistre

- Déclarer dans les conditions et délais impartis, tout sinistre susceptible de mettre en jeu l'une des garanties et joindre tous les documents utiles à l'appréciation du sinistre,
- Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que l'assuré reçoit suite à un sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Si la validation de votre permis de chasse se fait par courrier auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs, la demande d'adhésion aux couvertures d'assurance choisies doit être accompagnée de votre chèque.

Si la validation de votre permis se fait par internet sur le site de la Fédération, le paiement de vos couvertures d'assurance se fait par carte bancaire.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Vos garanties prennent effet à réception par la Fédération Départementale des Chasseurs de la demande de validation du permis de chasse accompagnée de votre demande d'adhésion aux couvertures d'assurance proposées sans qu'elle puisse être antérieure au 1<sup>er</sup> juillet de l'année cynégétique en cours.

Elles prennent fin le 30 juin de l'année suivant la souscription.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

L'adhésion au contrat collectif est sans tacite reconduction. Seule une nouvelle adhésion au terme de la précédente permet de bénéficier à nouveau des garanties.



## BULLETIN D'ADHESION 2024/2025 GARANTIES OPTIONNELLES

### [Informations relatives au client : vos besoins et exigences]



- Garantir votre responsabilité civile en qualité de chasseur et défense pénale (garantie obligatoire déjà souscrite par le biais de la Fédération)
- Vous garantir en dommages subis par les chiens ne chassant pas le gros gibier (chien d'arrêt)
- Vous garantir en cas d'invalidité ou de décès accidentel
- Garantir votre (vos) chien(s) de chasse contre les blessures accidentelles et le décès accidentel
- Garantir votre (vos) fusil(s) de chasse contre le vol, l'incendie, l'explosion, l'action des eaux ou une cause accidentelle

Votre courtier BANK, distributeur de CLC International Assurances travaille notamment avec MAPA et vous propose ce contrat sélectionné par la fédération départementale pour ses bénéficiaires

Compte tenu des informations et besoins que vous nous avez communiqués, ce contrat **CLC SOLUTION CHASSE** proposé par notre partenaire MAPA ASSURANCES est adapté au regard de votre situation et de vos besoins exprimés. Il est détaillé dans l'ensemble des documents (Notice information, conventions spéciales **CLC SOLUTION CHASSE** et Fiche d'information produit) que vous vous engagez à télécharger sur le site : [www.monassurancechasse.fr](http://www.monassurancechasse.fr)

Vous reconnaissez en avoir eu connaissance avant la souscription du contrat.

Fait le

à

Signature :

### [Identité de l'assuré] à compléter impérativement

Nom & Prénom :  
Adresse :  
Code postal  
Email :  
N° du permis de chasse :

Téléphone :  
Date de naissance : / /  
Ville :  
Profession :

ACCIDENTS CORPORELS DU CHASSEUR (OPTION) Sans franchise – INDIVIDUELLE ACCIDENT	Limites par sinistre Invalidité/Décès	Prime annuelle TTC
Option 1	16 000 € / 16 000€	Oui <input type="checkbox"/> <b>8 €</b>
Option 2	32 000 € / 64 000 €	Oui <input type="checkbox"/> <b>16 €</b>
Option 3	48 000 € / 96 000 €	Oui <input type="checkbox"/> <b>32 €</b>
COTISATION EN FONTION DE L'OPTION CHOISIE		€

Pour souscrire en ligne :

[www.monassurancechasse.fr](http://www.monassurancechasse.fr)



[OPTIONS CHIENS]

Chiens NE CHASSANT PAS le gros gibier de 1 à 10 ans				Garanties-Franchises	Prime Annuelle TTC
Chien 1	Nom : Race :	Sexe : M/F N° de tatouage :	Age :	Frais de vétérinaire : 300 € (avec franchise de 50 €) limité à deux sinistres par an et par chien  Décès : 300 € Sans franchise	Oui <input type="checkbox"/> 45 €
Chien 2	Nom : Race :	Sexe : M/F N° de tatouage :	Age :		Oui <input type="checkbox"/> 45 €
<b>COTISATION DOMMAGES AUX CHIENS</b>					€
Règlement à effectuer à l'ordre de <b>CABINET BANK</b> – voir au verso feuillet 2/2					€

Chiens CHASSANT le gros gibier de 1 à 10 ans (max. 3 chiens)				Garanties-Franchises	Prime Annuelle TTC
Chien 1	Nom : Race :	Sexe : M/F N° de tatouage :	Age :	Frais de vétérinaire : 500 € / sinistre Franchise : 100 € au 1 <sup>er</sup> sinistre 125 € au 2 <sup>ème</sup> sinistre <i>limité à deux sinistres par an et par chien</i>  Décès 700 € Sans franchise	Oui <input type="checkbox"/> 70 €
Chien 2	Nom : Race :	Sexe : M/F N° de tatouage :	Age :		Oui <input type="checkbox"/> 70 €
Chien 3	Nom : Race :	Sexe : M/F N° de tatouage :	Age :		Oui <input type="checkbox"/> 95 €
<b>COTISATION DOMMAGES AUX CHIENS</b>					€

<b>COTISATION TOTALE CALCULEE EN FONCTION DES OPTIONS CHOISIES</b> (DOMMAGES AUX CHIENS + ACCIDENTS CORPORELS) Règlement à effectuer à l'ordre de <b>CABINET BANK</b>	€
--	---

Je demande à adhérer au contrat CLC SOLUTION CHASSE – Garanties optionnelles.

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information téléchargeable ainsi que des conditions spéciales CLC SOLUTION chasse intégrant notamment ma faculté de renonciation à la présente adhésion qui m'est ouverte conformément à l'article L112-2-1 du code des assurances ainsi que les modalités de fonctionnement des garanties Responsabilité Civile dans le temps.

Je prends note que mon adhésion :

prend effet le lendemain à 0 H du paiement de la cotisation et de la signature du bulletin au plus tôt le 01/07/2024 prend fin automatiquement le 30/06/2025

Ce bulletin dûment complété et signé, doit être adressé par :

- Courrier : **BANK CHASSE - CS 20524 – 31005 Toulouse cedex 6**
- Mail : [contact@monassurancechasse.fr](mailto:contact@monassurancechasse.fr)

Je confirme avoir pris connaissance du résumé de garanties et des conditions générales qui sont téléchargeables sur le site [www.monassurancechasse.fr](http://www.monassurancechasse.fr), ou disponibles sur simple demande écrite auprès du cabinet Bank

Je règle le montant annuel par chèque bancaire à l'ordre de « Bank »

ou

Virement sur compte **avec la référence de votre nom** : FR76 1310 6005 0016 6862 4815 114 - AGRIFRPP831

Date de signature

Signature de l'assuré (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

<p><b>Documents à joindre</b></p> <p>1. Copie Carte d'identité</p> <p>2. Attestation d'identification du/des chien(s)</p>
---

La simple constatation de la non-conformité de ces déclarations au jour du sinistre, vous fera perdre le bénéfice des garanties du présent contrat.

CLC SOLUTION CHASSE – Garanties optionnelles : **Souscription et Règlement auprès de BANK**

(validité du 01/07/2024 au 30/06/2025) - Feuillet 2/2 à retourner à BANK